



GROUPE DE TRAVAIL "MARINS" DU 30/06/2017

ou "groupe de travail des usines à gaz!"

Monsieur le Président,

En premier lieu, parce que la CFDT Douane attache une importance à l'objectivité, notre organisation syndicale reconnaît la richesse des documents préparatoires produits par vos services.

Toutefois, au regard du titre attribué à cette réunion et après étude des documents présentés, nous considérons que la réunion qui se tient ce jour répond principalement à votre volonté de requalibrer à travers des niveaux de formation la filière maritime douanière. Que sont donc devenus les engagements du Chef de Service, lors du dernier groupe de travail "Régimes indemnités", à aborder durant l'instance de ce jour les questions indemnités directement en lien avec les niveaux de qualifications et de responsabilités ?

La CFDT Douane, comme plusieurs autres organisations syndicales, a interpellé vos services ces dernières années sur les dysfonctionnements divers qui régissent la population douanière maritime.

Concernant les principaux standards de qualification des marins, nous constatons que la filière pont délaissée les filières qualifiantes issues de la "Marine Marchande", ces dernières ayant préalablement pris le relais des formations "Marine Nationale". Tout ceci selon vous, aboutit à la création d'une chaîne de compétences typiquement douanières.

En revanche, la filière mécanique, telle que vos référents l'envisagent, conserverait une formation Marine Marchande partielle, complétée par des nouveaux modules internes Douane. Devons-nous voir dans cette formation hybride l'occasion pour vos services, en supprimant les brevets "Capitaine 200", "Capitaine 500" puis "Capitaine 3000" de ne plus générer les erreurs de casting telles que les ont connues certains diplômés en surnombre?

Là où la Royale délivrait des diplômes qui pouvaient être reconnus au sein d'autres administrations, la Douane génère son échelle de qualifications dont les débouchés extérieurs sont à ce jour aussi incertains qu'inconnus.

La CFDT Douane considère que votre nouveau système qui tend à reclasser une partie de la population des marins titulaires du B.S. écarte carrément les collègues qui ont suivi des formations particulières, voire exercé des fonctions tout aussi particulières (*chefs de bord des BSN, Capitaines, Commandants et seconds du P3, mais aussi électrotechniciens, chef pont, plongeurs, cuisiniers, radio*) Ainsi, il apparaît clairement à travers ce nouveau projet un reclassement très défavorable pour une grande partie de nos collègues, en particulier les chefs de bord et ex chefs de bord BSN qui seront reclassés dans le niveau 1, ceci constitue une absence de prise en considération des métiers spécifiques qui constituent notre filière maritime.

Pour notre organisation, au regard du niveau technologique des nouvelles unités, la fonction d'électrotechnicien doit être généralisée.

Alors que vous internalisez les processus de formation, abandonnant le recours dans un premier temps aux centres de formation de la Royale, puis par la suite à ceux de la Marine Marchande, vous avez l'incohérence de fixer à vos marins des contraintes temporelles tout en demandant à leur chaîne hiérarchique qui ne dispose pas de leurs acquis d'expérience et de leur niveau de technicité, de valider leurs qualifications, tandis que ce même chaîne hiérarchique n'est pas soumise à une quelconque durée de maintien dans ses fonctions.

A moins que vous n'ayez comme projet de mettre en place un nouveau pôle de validation au sein de l'ENDLR, c'est à dire un système "juge et partie"

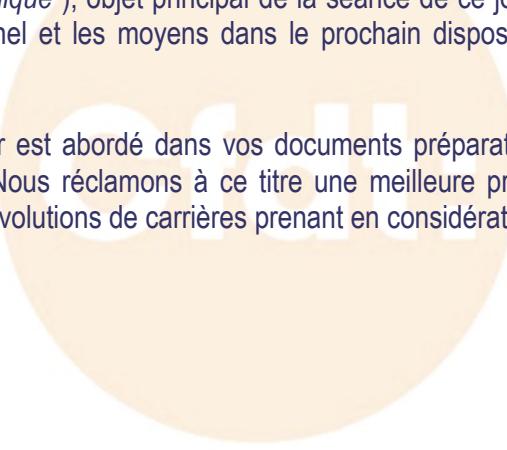
En matière de règles de gestion, notre principale inquiétude se porte sur les critères de mutation. Selon votre nouveau projet, les collègues pourraient, en plus du choix de la résidence, postuler sur des fonctions particulières, c'est à dire des postes à profil répondant aux compétences techniques (cohérent), mais soumis une nouvelle fois à avis hiérarchiques, soit à la tête du client..

Avec ce nouveau projet, un éclaircissement est plus que nécessaire afin d'éviter des reclassements défavorables aux agents en poste. Avec vos nouvelles règles de gestion, un commandant ou second ayant quitté un poste à responsabilités au cours des cinq dernières années se voit pénalisé si un agent moins ancien à suivi la nouvelle filière de formation et demande une mutation au même endroit. Est-ce donc votre manière de reconnaître le fort investissement technique des agents qui se sont engagés à suivre des formations de haut niveau sur de longues périodes ?

Ainsi, quelles sont les règles de priorité de mutation concernant les capitaine 3000 et le brevet mécanicien 8000 ?

En dehors de l'aspect formations (*technique*), objet principal de la séance de ce jour, La CFDT Douane souhaite plus de visibilité sur les missions, le personnel et les moyens dans le prochain dispositif de la garde-côtes douanière du 21ème siècle.

Enfin, puisque le thème de filière métier est abordé dans vos documents préparatoires, quel sera le déroulement de carrière des personnels spécialistes ? Nous réclamons à ce titre une meilleure prise en compte de l'expérience des agents en poste avec des possibilités d'évolutions de carrières prenant en considération leurs acquis.



DOUANE